Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL2026_0016-DE

le Guilvinec
vue sur océan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 6 février 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Evelyne CIPRIANO, M. Antoine DEFANTE.

Excusés : M. Thomas BIET, Mme Danièle GLEHEN, M. Johan GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 20

Avenant à la convention conclue avec le SDEF relative à la mise en œuvre d'un service d'objets connectés - Finistère Smart Connect

Del2026-016 – Nomenclature : 1-4. Commande publique – Autres contrats

Rapporteur : Christian BODERE

Lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022, une convention avait été approuvée concernant la mise en place du dispositif Finistère Smart Connect.

Cette convention de coopération conclue avec le SDEF définit les modalités techniques, administratives et financières, ainsi que les engagements des partenaires concernant le déploiement et l'accès au projet Finistère Smart Connect sur le territoire concerné.

Le SDEF a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires intelligents et durables » du secrétariat général à l'investissement. Cet appel à projets vise à soutenir principalement les collectivités territoriales, syndicats mixtes ou syndicats intercommunaux, ayant pour ambition

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL2026_0016-DE

d'apporter une solution à un problème de pilotage de politiques publiques ou d'améliorer la gestion ou l'exploitation d'un ou plusieurs services aux usagers.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans la stratégie nationale d'accélération « solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants », entend réaliser l'ambition de développer des « territoires intelligents et durables », et en particulier à contribuer à :

- la structuration de modèles économiques, de modèles de gouvernance et d'outils d'évaluation répondant au concept de « territoire intelligent » ;
- l'émergence de solutions reposant sur l'exploitation de données, souveraines et adaptées aux spécificités des services publics territoriaux ;
- la structuration d'un écosystème national d'acteurs, basé sur des expériences de « territoires intelligents et durables », favorisant le partage de retours d'expériences, la mise en place de méthodes et la diffusion de bonnes pratiques dans une optique de réplicabilité. Le SDEF va donc recevoir des financements de l'État à hauteur de 50 % pour l'investissement pour les gateways et capteurs déployés dans le cadre du partenariat signé entre le SDEF et la communauté de communes du Pays bigouden sud.

Les modalités de financement du projet Finistère Smart Connect sur le territoire de la communauté de communes du Pays bigouden sud s'en trouvent donc impactées.

Conformément à l'article 13 de la convention, il y a lieu de conclure un avenant afin de préciser les nouveaux montants de participation financière des partenaires.

1-1 L'investissement : les passerelles LoRa

Après étude, le nombre de passerelles radio LoRa a été déterminé à 19. Le coût du déploiement permettant de couvrir l'ensemble du territoire avec un taux de couverture de 90 % et de manière redondée est le suivant :

Dépenses			**Recettes**	
Déploiement du réseau LoRa	**Nb**	**Coût €HT**	**Financements**	**Coûts €HT**
Étude préliminaire de couverture du territoire	1	1 830,00 €		
Études gateways communes rurales	9	12 159,00 €	**SDEF**	**75 685.99 €**
Fourniture installation MES communes rurales	9	61 696,99 €		
sous-total		**75 685.99 €**	**sous-total**	**75 685.99 €**
Études gateways communes urbaines	10	12 172.57 €	**CCPBS + cnes**	**41 906.00 €**
Fourniture installation MES communes urbaines	10	67 987.66 €	Subv. AAP - TID	38 254.23 €
sous-total		**80 160.23 €**	**sous-total**	**80 160.23 €**
Total	19	**155 846.22 €**	**Total**	**155 846.22 €**

La participation définitive de la CCPBS et des communes sera arrêtée à l'issue du déploiement des antennes et sur présentation des factures définitives.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL2026_0016-DE

1-2 Le fonctionnement : les coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation de l'infrastructure de cœur de réseau et les applications logicielles représentent un budget de **25 600 € TTC/an** à l'échelle du territoire de la communauté de communes du Pays bigouden sud. Les coûts d'exploitation des gateways LoRa s'élèvent à **66 882,00 € TTC/an.**
La communauté de communes du Pays bigouden sud s'engage, au titre du bloc communal, à prendre en charge **60 %** de l'exploitation annuelle pour son compte et celui des communes du territoire soit **40 129,20 € TTC.** Le SDEF conserve à sa charge 40 % de l'exploitation soit **26 752,80 € TTC.**

Le budget d'exploitation annuel s'établit comme suit :

Dépenses			**Recettes**	
Déploiement du réseau LoRa	**Nb**	**Coût TTC**	**Financements**	**Coûts €TTC**
Exploitation des gateways	19	36 282.00 €	**SDEF (40%)**	**26 752.80 €**
Exploitation cœur de réseau	F	25 600,00 €	**CCPBS + communes (60%)**	**40 129.20 €**
Maintenance préventive ou curative	F	5 000,00 €		
Total		**66 882.00 €**	**Total**	**66 882 €**

La participation définitive de la CCPBS et des communes sera calculée sur la base des factures définitives.

1-3 Les capteurs

Les conditions techniques, administratives et financières de fourniture, d'installation et de mise en service des capteurs installés sur les équipements de la communauté de communes du Pays bigouden sud sont précisés dans l'annexe n°5 de la présente convention.

Dépenses			**Recettes**	
Désignation	**Nb**	**Coût €HT**	**Financements**	**Coût €HT**
Centre Technique Kerist		6 663,43 €	**CCPBS**	**9 244,33 €**
Capteurs de sous-comptage électrique	6		**PIA-4**	**9 244,34 €**
Siège de la CCPBS Capteurs de sous-comptage électrique	8	6 029,03 €		
Crèche Ti Liou		5 796,21 €		
Capteurs de sous-comptage électrique	1			
Capteurs de mesures d'ambiances et de $C0_2$	9			
Total		**18 488,67 €**	**Total**	**18 488,67 €**

Pour rappel, il avait été décidé lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022 que les coûts seraient répartis de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL2026_0016-DE

- reste à charge investissement : 80 % communes en fonction de leur population et 20 % CCPBS ;
- reste à charge fonctionnement : 80 % communes en fonction de leur population et 20 % CCPBS ;
- reste à charge capteurs : chaque EPCI et communes (CCPBS et communes) prennent en charge l'acquisition de leurs propres capteurs.

Concernant le fonctionnement et l'investissement, la clé de répartition CCPBS-communes est la suivante :
Base : 41.906

Communes et population INSEE		% population INSEE	Inv. LoRa €HT	Variation par rapport à 2022	Exp. LoRA €TTC/an	Variation par rapport à 2022
Combrit	4271	11,16	3 742,50	- 48,20%	3 583,82	6,00%
Île-Tudy	745	1,95	652,81	- 48,39%	625,13	5,60%
Guilvinec	2677	7,00	2 345,75	- 49,29%	2 246,29	3,75%
Loctudy	4043	10,57	3 542,72	- 48,84%	3 392,51	4,67%
Penmarc'h	5320	13,91	4 661,70	- 47,53%	4 464,04	7,36%
Plobannalec	3694	9,66	3 236,90	- 47,43%	3 099,66	7,59%
Plomeur	3877	10,13	3 397,26	- 48,57%	3 253,21	5,25%
Pont-l'Abbé	8403	21,96	7 363,21	- 49,01%	7 051,01	4,32%
Saint-Jean	973	2,54	852,60	- 47,04%	816,45	8,43%
Treffiagat	2438	6,37	2 136,32	- 48,55%	2 045,74	5,29%
Tréguennec	312	0,82	273,39	- 49,84%	261,80	2,67%
Tréméoc	1506	3,94	1 319,65	- 43,22%	1 263,69	16,15%
Population 2025 : 38 259		**Sous-total communal (80%)**	**33 524,80 €**	- 48,23%	**32 103,36 €**	5,92 %
		Sous-total CCPBS (20%)	**8 381,20 €**	- 48,23%	**8 025,84 €**	5,92%
Total			**41 906 €**	- 48,23%	**40 129,20 €**	5,92%

****EXP : exploitation fonctionnement.**

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL2026_0016-DE

Considérant que le SDEF est titulaire de l'appel à projets « Territoires intelligents et durables » et que les montants d'investissement et de fonctionnement de Finistère Smart Connect en sont modifiés,

Vu la délibération du conseil communautaire n°C-2022-12-08-47 du 8 décembre 2022 ;

Vu la convention de partenariat conclue avec le SDEF ;

Vu l'avenant à la convention de partenariat avec le SDEF ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer en concordance,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec le SDEF relative à la mise en œuvre d'un service d'objets connectés sur le territoire de la CCPBS ;
- **Valide** les termes de la convention de refacturation avec les communes :
  - refacturation aux communes de 80 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement, au prorata de la population INSEE (tableau ci-dessus) ;
- **Autorise** La Maire à signer la convention de refacturation à intervenir.

Fait au Guilvinec, le 9 février 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com